



Assistance éducative

Par Lego95

Bonjour, j'ai eu des soucis avec la directrice de l'école primaire de mon fils. Elle a appelé les gendarmes alors que j'étais enceinte juste parce que je me plaignais que mon fils était harcelé et se faisait taper en cours et qu'elle n'agissait pas car l'école est dans un quartier et elle a eu peur des représailles d'autres parents d'élèves. Ensuite je ne sais pas dans quelle circonstance elle a réussi à faire dire à mon fils qu'il se faisait taper par son père. Ce qui est totalement faux. Nous avons été contrôlé par une assistante sociale et une auxiliaire de puériculture du secteur de la directrice qui nous ont fait croire que l'affaire serait classée sans suite car il n'y a pas de maltraitance constatée. Finalement je me retrouve avec une convocation chez le juge des enfants objet : assistance éducative. Nous sommes victimes et nous nous retrouvons chez le juge. Comment prouver l'intention malveillante de la directrice, qu'il n'y a aucune maltraitance constatée, aucun danger pour mon fils ? Le fait est qu'à aucun moment on ne m'a proposé une mesure administrative avant d'entamer des démarches judiciaires ? Toutes ces personnes se connaissent et se soutiennent entre elles. Comment puis-je me défendre ?

Par Isadore

Bonjour,

Le juge des enfants ne décide pas d'une mesure d'assistance éducative pour rien. Il y a forcément quelque chose dans le dossier qui l'a alerté. Cela sera marqué dans le jugement et du vous être expliqué.

La protection de l'enfance est un secteur sinistré, au point que certains enfants sont placés... chez leurs parents.

Il n'est pas normal que votre fils ait prétendu avoir été frappé (je précise que les fessées comptent comme des coups, ce n'est pas évident pour tout le monde).

Vous dites que votre fils a été harcelé et frappé à l'école. Le juge des enfants a pu trouver votre réaction insuffisante. A-t-il reçu des soins, avez-vous déposé plainte ?

Elle a appelé les gendarmes alors que j'étais enceinte juste parce que je me plaignais que mon fils était harcelé et se faisait taper en cours

Ben si vous lui signalez des violences sur mineur, c'est normal qu'elle appelle les gendarmes.

e fait est qu'à aucun moment on ne m'a proposé une mesure administrative avant d'entamer des démarches judiciaires ?

Vous aviez demandé de l'aide aux services sociaux ?

Par Lego95

Bonjour, Je vous remercie pour votre réponse mais vous n'avez pas bien compris l'historique des faits.

La directrice de l'école n'a pas appelé la gendarmerie pour mon fils mais à mon encontre ce en sachant que j'étais enceinte. Ils ont ensuite fait venir l'inspecteur académique et des représentantes de la mairie pour calmer les choses puisque je voulais changer d'école. Et l'inspecteur académique a fait volte-face en argumentant que mon fils avait des absences à l'école depuis la maternelle. Alors qu'il a eu des maladies que j'ai eu un décès dans ma famille ... Donc il n'a pas du tout traité le problème du harcèlement et a tout remis sur la faute de mon fils âgé alors de 7 ans. Peut-être que deux sessions de coloriage en petite section auraient changé les choses.

Mon fils a malheureusement vu une vidéo d'un youtubeur boris ? qui disait qu'il se faisait taper avec une ceinture par sa maman et il a répété la même chose à l'école.

Je vous confirme qu'il n'y a aucune violence sur mon fils.

J'ai expliqué que mon fils avait eu des cours de natation toute l'année et même avec l'école et que s'il avait été battu, ils auraient dû le constater.

Par contre, j'avoue peut-être avoir été trop redondante vis-à-vis de la directrice pour protéger mon fils.

Ce qui me paraissait naturel pour moi.

J'ai contacté le crip pour avoir les motifs justifiant un passage au judiciaire, soit disant j'aurais refusé une aide administrative qui ne m'a jamais été proposé. Ensuite mon fils regarde trop la télé et joue aux jeux vidéos. Elles ne sont venues chez moi qu'une fois je ne sais pas d'où elle sorte leurs informations.

Alors suis-je la seule maman qui a un enfant qui regarde la télé joue aux jeux vidéo ? Personnellement je trouve ces accusations abusives et elles ne justifient pas le fait d'aller au judiciaire. Sinon vous allez avoir des millions d'enfants au tribunal. Je ne pense pas que ça soit la priorité vu toutes les affaires de viol et de pédophilie.

Vous serez surpris de tous les abus concernant les placements d'enfants, je vous conseille le livre de Christine cerrada.

Je n'ai pas demandé d'aide aux services sociaux puisque pour moi dès le départ l'information préoccupante est initiée par une directrice qui veut faire diversion. D'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'elle fait un signalement. Elle a l'habitude d'en faire et elle connaît très bien l'équipe des travailleurs sociaux du département. Sachant qu'ils sont aussi en contact avec l'inspecteur académique du même secteur que leur service.

Par hideo

Bonjour,
Il faut prendre un avocat et vous défendre , et le cas échéant porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre cette directrice .Mais cela nécessite une enquête avec des témoignages .
Cordialement

Par Lego95

Merci. Oui c'est ce que je comptais faire. Elle use et abuse des informations préoccupantes vis-à-vis des parents au lieu de s'interroger sur sa propre compétence.

Par kang74

Bonjour

Ensuite mon fils regarde trop la télé et joue aux jeux vidéos.

C'est largement suffisant pour un enfant de moins de 14 ans dont on ne gère pas les contenus regardés .
Il y a le contrôle parental, il y a aussi un mot magique qui s'appelle " NON" .
Je ne suis pas sûre que perdre du temps à porter plainte pour RIEN (puisqu'il n'y a pas dénonciation à faire un signalement, puisque ce signalement à amener à mettre en lumière un problème : le fait que votre fils dénonce de la violence car il est influencé et vulnérable par rapport à ce qu'on lui laisse regarder).
Vous allez aggraver votre cas en vous prenant vous, une dénonciation calomnieuse en retour .
Nier ou amoindrir un problème d'éducation parental qui a un impact dans la vie de votre enfant (la preuve , ses dires graves à l'enseignante !!!) n'est vraiment pas la chose à faire avec les services sociaux .
Si vous ne collaborez pas en cernant et en gérant le problème, cela peut aller plus loin ...

Par Lego95

Parce qu'il a vu une fois une vidéo sur ce sujet, il est amené à aller chez le juge. Je comprends pourquoi les affaires de viol et de pédophilie ne sont pas traitées. Il a déjà le contrôle parental. C'est une vidéo d'humour à la base.

Allez arrêter les pédophiles au lieu de vous occuper des familles normales.

C'est complètement ridicule et démesuré.

Nier tout le harcèlement qu'a subi mon fils à l'école et la manipulation de la directrice. Ce n'est pas un problème pour vous.

Il faut toujours courber l'échine avec vous.

Il n'y a aucun problème parental, vous êtes juste en train de me juger alors que vous ne me connaissez pas ni moi ni mon enfant, ni ma famille ni ma façon de l'éduquer.

Vous faites un raccourci sur un texte que vous venez de lire et vous en concluez que mon fils doit être placé ou doit subir un contrôle judiciaire. Mon enfant n'est pas en danger, n'importe quoi !!! Si vous faites partie du système judiciaire, je crains pour nos enfants.

Je n'ai pas volé des millions d'euros à ce que je sache. Veuillez vous tempérer.

Par Isadore

Votre fils a affirmé qu'il subissait des violences. L'explication que vous apportez est qu'il s'agit d'une réaction aux contenus vidéos qu'il regarde. L'affaire est prise au sérieux.

Dans les affaires qui ont hélas défrayé la chronique, les agressions ont été commises par des pères de familles "normaux" ET la parole des enfants n'a pas été assez prise au sérieux. Les agresseurs d'enfants qui échappent à la justice ont justement l'air de gens "normaux".

Dans votre cas, on évite justement ce dysfonctionnement : la parole de votre fils est traitée avec sérieux.

La seule chose à faire est de consulter un avocat et de coopérer avec les intervenants sociaux, et bien sûr de faire suivre médicalement votre fils pour les faits de harcèlement.

Et bien sûr il faut renforcer le contrôle sur ce que regarde votre fils.

Par Lego95

Vous prenez le sujet à l'envers. Ce n'est pas à mon fils de se faire suivre médicalement pour le harcèlement qu'il a subi, c'est plutôt aux enfants qui l'ont harcelé.

À partir du moment où la famille de l'enfant harcelé est mise en cause, il n'y a plus de limite pour les harceleurs.

C'est aussi le système éducatif l'éducation nationale qui préfère cacher les problèmes plutôt que de les traiter. Tout ça pour garder leur petite place de privilégiés.

Je suis désolée mais l'enquête des travailleurs sociaux sert à déterminer si l'enfant subit vraiment des violences ou pas. À partir du moment où vous ne constatez pas de violence sur l'enfant et que vous continuez à poursuivre la famille en justice cela s'appelle de l'acharnement, du harcèlement.

Au final mon fils a compris que le système est injuste que la directrice appelle les gendarmerie contre sa mère quand il se fait taper par ses camarades de classe. Et que sa mère elle va au juge pour se défendre de quoi? Je suis présumée coupable. Je dois me défendre de ne pas taper mon fils. On vit dans quel monde?

Par Isadore

Ce n'est pas à mon fils de se faire suivre médicalement pour le harcèlement qu'il a subi, c'est plutôt aux enfants qui l'ont harcelé.

Heu... vous pensez qu'un enfant harcelé et battu par d'autres n'a pas besoin d'un suivi médical ? Sans blague ?

Vous ne mesurez pas l'intensité de la souffrance de votre fils ?

J'ai moi-même été victime de harcèlement scolaire, je parle en connaissance de cause. Même chez un adulte, les séquelles d'un harcèlement peuvent mener à des comportements autodestructeurs. Alors chez un enfant de SEPT ANS !

Navrée de ne pas prendre de gants, mais le seul fait que vous pensiez que votre fils n'a pas besoin de soins justifie le suivi éducatif.

À partir du moment où vous ne constatez pas de violence sur l'enfant
Sérieusement... il faudrait considérer que l'absence de traces prouve l'innocence des parents mais n'empêche pas la culpabilité des autres enfants ? Sauf que ça ne fonctionne pas uniquement dans le sens qui vous arrange.

Rien qu'à vous lire on arrive à deviner une partie des motivations du juge.

La première chose à faire, c'est urgent, est de mettre en place un parcours de soins adaptés pour aider votre fils. Il faut montrer que vous prenez sa souffrance au sérieux.

Par Lego95

Je parle en connaissance de cause. Mon fils a déjà été suivi par une psychologue qui elle-même n'a pas constaté de violence de la part de son père (jamais évoqué par mon fils). Elle a trouvé ça dommage que son suivi soit interrompu à cause de cette information préoccupante de la directrice.

Pareil pour la psychologue de l'école qui avait entamé un travail avec mon fils et on a même pas eu le temps de faire un bilan de ce suivi.

Je comprends tout à fait votre situation puisque moi aussi j'ai été victime de harcèlement. Je vous donne raison sur un point c'est l'autodestruction après être victime de harcèlement.

C'est sûrement encore douloureux pour vous mais s'il vous plaît ne faites pas de projection vis-à-vis de mon histoire.

J'ai tout fait pour que mon fils ne soit pas impacté psychologiquement, mais admettez-vous qu'il y a aussi du personnel de l'Éducation nationale qui commet du harcèlement. Ont-ils un totem d'immunité qui les rend parfaitement irréprochable ?

Ne comprenez-vous pas qu'une procédure judiciaire impacte toute une famille ? Que c'était l'occasion parfaite pour la directrice de se dédouaner de toutes ses responsabilités ?

Vous sous-entendez qu'il y a des violences même s'il n'y a pas de traces physiques. Partant de là on peut aller dans tous les sens et formuler toutes les théories.

Je dois alors justifier le réel et aussi répondre à l'imaginaire des gens.

Le droit ce n'est pas ça. Le droit se fonde sur des motifs réels et sérieux. Pas sur des suppositions ou sur du ressenti ou sur de l'émotionnel...

Encore une fois, vous nous avez jugé sans connaître notre situation. Je pensais recevoir des conseils juridiques et je me retrouve avec des jugements d'inconnus qui ne connaissent pas ma situation.

" Vous comprenez les motivations du juge? ". Je vous remercie et je vous souhaite de ne jamais être à ma place.